



Déclaration Liminaire CSA

DISP Strasbourg Grand-Est

ufap.est@gmail.com

Le 12 mai 2023

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les membres du CSA

Nous voici réunis pour le premier Comité Social d'Administration dont la nouvelle composition fait suite aux élections de décembre 2022.

Ces élections ont redessiné le paysage syndical sur la région Grand-Est, laissant la moitié des sièges à un seul syndicat et affaiblissant ainsi la pluralité de la représentativité...

Avec un siège obtenu, l'**UFAP UNSa Justice Grand-Est** continuera de défendre les intérêts de l'ensemble des agents de l'Administration Pénitentiaire.

D'autant plus que la situation se dégrade sensiblement partout, notamment en lien avec l'actualité :

- Un allongement implicite de la durée de travail de deux ans avec la réforme des retraites...
- Des conditions de travail très dégradées poussant de nombreux collègues vers la sortie... à cause des sous-effectifs évidemment, mais aussi cumulé avec une forme de management malveillant dans certains établissements et structures...
- Des carrières de moins en moins attractives à cause de la baisse considérable du pouvoir d'achat, en soi une forme de déclassement social bien réel.
- Le tassement des pieds de grilles pour les Personnels de Surveillance, les Personnels Administratifs, les Personnels Techniques... est une véritable insulte à ce qui devraient être des progressions de carrière offertes à tous les Personnels. Certains agents devant attendre 12 longues années pour voir leur maigre salaire augmenter de quelques points d'indice !!! C'est scandaleux !
- Des campagnes de recrutement à la peine avec un nombre de candidats qui ne permet même pas de combler les postes vacants !
- Le manque de considération vis-à-vis des Personnels et du travail accompli... La perte de la « VALEUR TRAVAIL », le sens et la notion du travail exécuté correctement, du « travail bien fait » !
- Le déploiement des missions « ESP » sans apport de « moyens Humains » et donc à effectifs constants... Une mise en œuvre qui ne se fera qu'aux forceps, pour finalement « Habiller Pierre en déshabillant Jacques ! »
- Par ailleurs, des violences subies par les personnels à cause d'une population carcérale toujours plus violente et contre laquelle l'administration ne fait rien ou presque... Pire, elle « encourage » parfois la violence par sa permissivité et son laxisme.

Les défis à relever pour l'Administration sont donc énormes mais essentiels ! Certains établissements sont littéralement au bord du gouffre... et de nombreux agents à bout de souffle !!! Il faut agir et réagir !

Les représentants des Personnels que nous sommes doivent pouvoir dénoncer cet état de fait et revendiquer des moyens attendus et nécessaires pour la bonne marche de notre administration et la réalisation des missions qui nous sont confiées... et pourtant !

Même si le dialogue social est normalement garanti par la constitution, le gouvernement le méprise plus que tout ! Il en a refait la démonstration en passant en force (49.3) une énième réforme des retraites. Personne n'échappera malheureusement aux 2 années de dur labeur qu'il faudra abattre afin d'espérer



obtenir une retraite digne et pourtant largement méritée, tout particulièrement pour les Personnels de l'Administration Pénitentiaire, dont les métiers sont difficiles, techniques, intenses, pénibles, dangereux... !

Bien que l'ordre du jour du présent CSA soit vaste, allant du déploiement à effectif constant des ELSP, à l'ouverture de Troyes-Lavau, aux greffiers placés aux SPIP, en passant par les violences... entre autres ! Le seul point pour lequel l'administration reconnaît le droit aux représentants des Personnels sera le règlement intérieur de l'instance ! C'est bien peu... trop peu, et surtout très loin de nos attentes !!!

Il s'agit donc là d'un mépris de plus vis-à-vis des Personnels et de leurs représentants ! C'est inacceptable !!!

L'administration choisit donc un simulacre de dialogue social... qui se passera donc aussi de sa démocratie et qui s'annonce sous la forme d'un cours magistral, avec des horaires définis au cordeau, laissant une place très limitée pour les échanges et même carrément aucune place pour les votes !

Preuve supplémentaire du mépris affiché envers les personnels, la plupart des sujets à l'ordre du jour se traiteront sans document de travail, comme pour laisser aux professeurs du jour la primeur d'un cours amphithéâtral...

Monsieur le Président, vous êtes aussi le Directeur Interrégional des Services Pénitentiaires, nous savons que certains se laisseront bercer par les beaux discours pendant que des agents sont méprisés, ci et là, par certains de vos directeurs... Sachez que l'**UFAP UNSa Justice** ne les laissera pas faire !

L'**UFAP UNSa Justice** exige en préambule de ce premier CSA :

- L'arrêt du rouleau compresseur d'une administration qui n'écoute plus ses personnels... Cela doit changer et très vite !
- Une véritable reconnaissance du travail accompli par ses agents, autant d'un point de vue financier, qu'au niveau des notations, des possibilités d'évolutions de carrière et des récompenses...
- L'arrêt du laxisme en matière de politique disciplinaire :
Ce laxisme qui est aussi une des sources d'agressions subies par les agents ! Des détenus pour lesquels l'administration croit acheter la paix sociale mais qui récolte en retour drones, stupéfiants, trafics, caïdat ... et graves violences ! Les messages de fermeté doivent être sans équivoques !!!
- Par ailleurs, l'**UFAP UNSa Justice** dénonce la politique trop facile du bâton, en distribuant des 1/30èmes totalement illégaux dans certaines situations et tout particulièrement sur certaines structures où les chefs d'établissement s'en donnent à cœur joie !

L'exercice d'un pouvoir, même limité, implique d'avoir le sens des responsabilités... et le sens du discernement ! Du « bon sens » en somme, tout simplement... Nous regrettons de constater de trop nombreuses carences à de trop nombreux endroits ! L'Autorité ne doit jamais se travestir en Autoritarisme ! Et pourtant !!!

Pour finir, Monsieur le Président, l'**UFAP UNSa Justice** entend bien faire valoir dans les CSA le droit pour les personnels à participer à la détermination collective de leurs conditions de travail... Ce droit est prévu par le préambule de la constitution de 1946, et ce y compris par des votes, n'en déplaise à l'administration.

Cette instance ne peut pas être reléguée aux seules fins de chambre d'enregistrement ! Les Personnels méritent tellement mieux !

L'**UFAP UNSa Justice Grand-Est** est et restera aux côtés de TOUS les Personnels pour la défense et l'amélioration de leurs qualités de vie au travail ...

Les élus au CSA

Jean-Claude Roussy et Alain Bassuel